

Communiqué de presse Conseil communal

Adaptation du coefficient fiscal au Locle **Scrutin du 19 mai : la campagne est lancée**

Pour pouvoir baisser le coefficient quand on peut, il faut pouvoir l'augmenter – même légèrement - quand on doit. C'est en substance le message transmis ce lundi 29 avril par le Conseil communal du Locle à propos de la hausse du coefficient fiscal dans la Mère Commune. L'exécutif loclois, qui présentait quelques-uns de ses arguments de campagne, n'a pas manqué de relever que Le Locle, même avec un coefficient augmenté à 71, faisait partie des 10 communes les plus attractives du canton en rappelant également que depuis 15 ans, les impôts ont baissé de 11 points au Locle.

La campagne en vue du scrutin du 19 mai prochain sur la hausse du coefficient fiscal au Locle est lancée, et le matériel qui sera utilisé dans le cadre de cette votation a été dévoilé.

Au nombre des arguments, le Conseil communal a rappelé que, depuis les années 2000, le coefficient d'impôt avait baissé de 11 points au Locle. Preuve s'il en est que l'exécutif fait toujours profiter les administrés des embellies fiscales. Cependant, depuis deux ans maintenant, la commune est confrontée à des vents contraires, liés aux décisions cantonales. Dans ce contexte, une légère hausse d'impôt apparaît comme indispensable si l'on ne veut pas laisser des montagnes de dettes à nos enfants.

Pour les membres de l'exécutif, qui ont rappelé que les taxes avaient également fortement baissé ces dernières années, la hausse d'impôt proposée est à la fois indispensable et raisonnable puisqu'elle ne représente que 1% d'augmentation pour tous les contribuables. Toute une série de mesures ont déjà été prises pour limiter le déficit communal. Il s'agit notamment de l'adaptation des salaires à la baisse de l'indice du coût de la vie, de la suppression de la participation de la Ville à un certain nombre d'organisations supra-régionales, mais aussi du redimensionnement de l'aide au Festival de musique des Promotions et de la réduction des prestations sociales versées par la commune.

Afin d'informer objectivement les électrices et les électeurs sur les tenants et aboutissants du scrutin, différents moyens sont mis en place :

- **Une soirée d'information publique jeudi 2 mai de 18h à 19h30 à l'aula du CIFOM-ET**
- La brochure envoyée comme de coutume avec le matériel de vote

./.

- Un descriptif de toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension de cette votation du 19 mai sur le site www.leloclle.ch
- Ouverture d'une page spécialement dédiée à ce scrutin sur Facebook. Cette page, intitulée « **Les impôts, ça se discute au Locle** », est destinée à présenter avec objectivité les enjeux de la votation. Elle devrait servir de base de réflexion pour toutes et tous.

Le Conseil communal a enfin rappelé l'importance de cette votation pour l'avenir de la Ville du Locle, pour sa qualité de vie, ses infrastructures de proximité et ses loisirs. Il est primordial que les citoyennes et les citoyens profitent de leur droit de vote pour s'exprimer.

Contact : Claude Dubois, conseiller communal en charge des finances, tél. 079 408 73 63

Le Locle, le 29 avril 2019

Pour tous renseignements complémentaires ou pour vous mettre en relation avec les personnes concernées, Bernard Vaucher, chargé de promotion et de communication de la Ville du Locle, est à votre disposition au no de tél. 032 933 84 14.